



D.2018.07.11.6.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Juillet 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.5 – Doublement Capacité Ligne A – Stations Pré-adaptées : Avenant n° 1 au marché n°52M 2016 12981 M « Terrassements – VRD – Espaces verts » conclu avec le groupement d'entreprises EXEDRA TP / CARO TP / LHERM TP : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.4 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 1 « Terrassements – VRD – Espaces verts » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12981 M, d'un montant de 173 809,00 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises EXEDRA TP / CARO TP / LHERM TP, le 04 mai 2017, pour une durée de 24 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - PN 1B.7 : Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de relevage sur les installations de chantier de Mirail Université,
 - PN 1B.8 : Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de relevage sur les installations de chantier de Marengo,
 - PN 1B.9 : Vidange avec camion « hydrocureur »,
 - PN 1C.3 : Dépose et repose d'une clôture y compris haie, bordures et enrobés,
 - PN 1B.10 : Sable pour remplissage de vide,
 - PN 1B.11 : Aménagement de surface au droit de l'édicule côté riverain,
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif suite à l'intégration de ces prestations complémentaires.

2° - Présentation de l'avenant

I – Justification des prestations complémentaires

- PN 1B.7 - Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de de relevage sur les installations de chantier de la station Mirail Université : l'absence de réseau des Eaux Usées à proximité des installations de chantier de la station Mirail Université ne permet pas le raccordement des vestiaires/sanitaires tel que prévu au marché. Ce prix représente la plus-value, par rapport au montant dédié audit raccordement, pour la mise en place d'un système de collecte composé d'une station de pompage et d'une fosse septique hors sol.
- PN 1B.8 - Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de de relevage sur les installations de chantier de la station Marengo : l'absence de réseau des Eaux Usées à proximité des installations de chantier de la station Marengo ne permet pas le raccordement des vestiaires/sanitaires tel que prévu au marché. Ce prix représente le montant des prestations liées à la mise en place d'un système de collecte composé d'une station de pompage et d'une fosse septique hors sol, le raccordement au réseau existant n'ayant pas été prévu par la maîtrise d'œuvre pour cette station.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

- PN 1B.9 - Vidange avec camion « hydrocureur » : Ce prix représente le montant d'une vidange de fosse septique hors sol installée pour les installations de chantier des stations Mirail Université et Marengo.
- PN 1C.3 - Dépose et repose d'une clôture y compris haie, bordures et enrobés à la station Bellefontaine : ce prix représente le montant des prestations pour le déplacement d'une clôture d'une parcelle mitoyenne au chantier dont la présence ne permettait pas la réalisation de certains travaux.
- PN 1B.10 - Sable pour remplissage de vide à la station Bellefontaine : ce prix représente le montant des prestations nécessaires à la pérennité des terrassements suite à la découverte de palplanches aux abords de la station existante non identifiées dans les plans de récolement.
- PN 1B.11 - Aménagement de surface au droit de l'édicule côté riverain : ce prix représente le montant des aménagements complémentaires destinés à assurer un écoulement correct des eaux pluviales et une protection de l'étanchéité de l'édicule de l'escalier de secours créé dans le cadre du projet.

II - Modification de la partie forfaitaire

Le montant du forfait est inchangé et maintenu à 167 173,12 € HT.

III - Modification du Bordereau des Prix Unitaires et du Détail Estimatif

Les prestations complémentaires ci-dessous sont rémunérées par les prix unitaires nouveaux définitifs suivants:

N°	Objet	Prix Unitaire nouveau	Total selon quantité
PN 1B.7 :	Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de relevage sur les installations de chantier de Mirail Université	3 780,00 € HT	3 780,00 € HT
PN 1B.8 :	Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de relevage sur les installations de chantier de Marengo	5 200,00 € HT	5 200,00 € HT
PN 1B.9 :	Vidange avec camion « hydrocureur »	285,00 € HT	6 555,00 € HT
PN 1C.3 :	Dépose et repose d'une clôture y compris haie, bordures et enrobés	5 238,70 € HT	5 238,70 € HT
PN 1B.10 :	Sable pour remplissage de vide	1 026,00 € HT	1 026,00 € HT
PN 1B.11 :	Aménagement de surface au droit de l'édicule côté riverain	3 604,00 € HT	3 604,00 € HT

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 25 403,70 € HT, soit une augmentation de 18 767,82 € HT.

IV – Montant de l'avenant

L'incidence financière du présent avenant se décompose comme suit :

Evolution du montant forfaitaire du marché:	0 € HT
Evolution du montant du Détail Estimatif du marché:	<u>+ 18 767,82 € HT</u>
Montant du présent avenant :	+ 18 767,82 € HT

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation à recours du titulaire à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	173 809,00 € HT
Montant présent avenant :	<u>18 767,82 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	192 576,82 € HT

Au regard du montant initial du marché de 173 809,00 € HT, le montant de l'avenant n°1 conduit à une augmentation de 10,80% par rapport au montant initial du marché précité.

La Commission d'Appel d'Offres Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 03 juillet 2018, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2016 12981 M et d'en autoriser la signature.

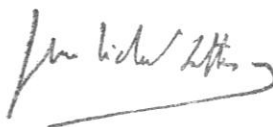
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12981 M conclu avec le groupement d'entreprises EXEDRA TP / CARO TP / LHERM TP pour un montant de 18 767,82 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180716-6-50
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.4 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 1 « Terrassements – VRD – Espaces verts » relatif à la réalisation des aménagements des 12 stations pré-adaptées de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12981 M a été notifié le 04 mai 2017 pour une durée de 24 mois.

Le montant global du marché s'élève à 173 809,00 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

PN 1B.7 :	Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de relevage sur les installations de chantier de Mirail Université	Forfait : 3 780,00 € HT
PN 1B.8 :	Mise en place et dépose d'une fosse septique et d'une station de relevage sur les installations de chantier de Marengo	Forfait : 5 200,00 € HT
PN 1B.9 :	Vidange avec camion « hydrocureur »	Unité : 285,00 € HT
PN 1C.3 :	Dépose et repose d'une clôture y compris haie, bordures et enrobés	Forfait : 5 238,70 € HT
PN 1B.10 :	Sable pour remplissage de vide	Forfait : 1 026,00 € HT
PN 1B.11 :	Aménagement de surface au droit de l'édicule côté riverain	Forfait : 3 604,00 € HT

- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif du marché suite à l'intégration de ces prestations complémentaires.

Les prix nouveaux provisoires notifiés au titulaire par ordre de service n° 4 et 5 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

L'incidence financière du présent avenant de 18 767,82 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est inchangé à 167 173,12 € HT.

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif :	6 635,88 € HT
Augmentation apportée par l'avenant n° 1 :	+ 18 767,82 € HT
<u>Nouveau montant du Détail Estimatif :</u>	25 403,70 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

Le montant total du marché (DPF + DE) est ainsi porté à :

Montant du marché initial : 173 809,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 18 767,82 € HT

Montant Total du marché : 192 576,82 € HT

Le montant du marché est porté de 173 809,00 € HT à 192 576,82 € HT.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial, complété et modifié, fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial, complété et modifié, fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 7 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 7/06/18

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

EXEDRA MIDI PYRENEES
ZA Marignac - Route de Lavaur - BP N°09
31850 MONTRABE
Tel: 05 62 57 67 77 - Fax 05 62 57 67 89
SIRET 540 801 199 00107 - APE 4211Z

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018